



مؤسسة الحسن الثاني للمغاربة المقيمين بالخارج  
Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

**Projet Educatif**

**du Séjour Culturel organisé par  
la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger  
Année 2015**

Le Séjour Culturel est un accueil de vacances en direction des enfants d'origine marocaine résidant à l'étranger âgés de 9 à 13 ans. Il est organisé au Maroc depuis seize ans à l'initiative de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Il a lieu pendant les vacances scolaires d'été et dure, pour l'année 2015 sur deux périodes de deux semaines chacune (du 25/07 au 07/08, et du 09/08 au 22/08/2015). Il se déroule dans les bâtiments du complexe d'accueil Moulay Rachid (propriété du Ministère de la Jeunesse et des Sports), situé à Bouznika ville côtière au sud de la capitale Rabat.

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, créée en 1990 est présidée par SAR la Princesse Lalla Meryem. Elle est régie par la loi N° 19-89 qui lui confère le statut d'institution à but non lucratif dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour objet d'œuvrer pour le maintien des liens fondamentaux que les Marocains résidant à l'étranger entretiennent avec leur pays et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration.

A cet effet, la Fondation est chargée, en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi citée plus haut et conformément aux orientations gouvernementales, d'entreprendre diverses actions dans les domaines économique, culturel, juridique et social notamment :

- construire ou acquérir et équiper, en cas de besoin, les écoles et les centres socioculturels et de vacances pour les marocains résidant à l'étranger et leurs familles ;
- organiser les colonies de vacances et les voyages au Maroc pour les enfants des marocains résidant à l'étranger ;
- coopérer avec les services publics et les associations dans toute action entrant dans le cadre des missions qui lui sont assignées.

Le Séjour Culturel s'est substitué aux colonies de vacances depuis 1998. A ce jour, grand nombre de familles ont confié à la Fondation des milliers d'enfants mineurs (près de 12.000), venus des quatre coins du monde, pour passer leurs vacances loin de leur domicile familial. Il offre aux participants qui ne sont pas d'origine marocaine (3%) un séjour qui combine l'aspect ludique avec l'aspect découverte du Maroc (visites guidées aux sites historiques, Parlement, grands chantiers...).

La Fondation organise le Séjour Culturel selon un **Projet Educatif** et des cahiers des charges spécifiques. Elle se fixe comme priorité de faire bénéficier les enfants accueillis, de séjours leur garantissant des bonnes conditions d'accueil, de séjour et d'encadrement. A cet effet elle lance, à l'occasion de chaque séjour, deux appels d'offres publics l'un relatif au transport aérien, l'autre aux prestations d'encadrement /animation et transport routier.

Pour ce qui est du recrutement des équipes d'encadrement pédagogique, administratif et technique, il est fait appel aux personnels attirés ayant une bonne connaissance du Séjour Culturel et une longue expérience en la matière.

Avant chaque Séjour, une série de réunions et séances de préparation sont programmées pour la mise à niveau de l'ensemble des candidats retenus en vue de les sensibiliser à la tâche qui leur sera confiée et qui leur confère un rôle très sensible : celui d'intervenir activement et positivement dans le processus pédagogique d'initiation des mineurs, issus de différents horizons, à la vie en collectivité. Les remplacements et ajustements éventuels, en cas de défaillance, se font dans les mêmes conditions.

L'équipe d'encadrement a pour obligation de fonctionner pour un seul et même objectif. Elle doit s'imprégner des objectifs mis en avant par la Fondation, partager ses valeurs, ses priorités et se conformer à ses orientations. C'est pourquoi l'animateur comme facteur principal de réussite est appelé, dans l'exercice de sa fonction d'éducateur, à contribuer à l'instauration d'un environnement empreint d'une ambiance favorable à l'accomplissement de l'individu en harmonie avec les exigences et les règles régissant la vie en communauté.

### **Objectifs du séjour culturel**

*Les activités inscrites et développées tendent à :*

- Privilégier le respect des valeurs fondamentales telles que la dignité, l'intégrité et l'intimité de l'enfant,
- Garantir sa sécurité physique, affective et morale conformément aux réglementations et conventions en vigueur,
- Contribuer à promouvoir la qualité éducative du programme du séjour dans le respect de l'âge, des rythmes et des besoins des enfants.

*Elles doivent également donner à l'enfant la possibilité de :*

- Découvrir le Maroc, sa civilisation sa diversité culturelle,
- Apprécier la richesse de son patrimoine culturel tout en lui permettant de s'ouvrir sur d'autres cultures,
- S'exprimer et s'épanouir par l'éveil artistique et culturel,
- Développer son autonomie et sa capacité à communiquer,
- S'adapter à l'environnement quotidien et vivre en harmonie avec les autres,
- Tirer le meilleur profit de ses vacances.

*Elles doivent mobiliser des équipes d'encadrement aptes et compétentes :*

Le rôle des animateurs est d'assurer en permanence l'encadrement direct des mineurs, l'animation des activités et leur bon déroulement. Ils ont pour mission de veiller au quotidien au bien être de chacun des enfants qui leur sont confiés. L'animateur est l'interlocuteur privilégié des enfants qu'il encadre, il doit être en mesure de proposer des activités adaptées à leurs capacités, besoins et envies.

Par ailleurs le personnel chargé de l'encadrement et de l'animation est sélectionné pour ses qualités intrinsèques. Chaque membre de l'équipe doit adhérer aux objectifs du séjour et être

majeur (plus de 28 ans pour les directeurs et directeurs adjoints, plus de 24 ans pour les animateurs).

### ***Aptitudes et capacités***

- Aptitude physique,
- Sens développé des responsabilités,
- Aptitude à veiller au bien être de l'enfant notamment par :
  - L'écoute et la vigilance,
  - La disponibilité, l'engagement et l'enthousiasme,
  - La capacité à créer dans le groupe l'ambiance de convivialité,
  - La capacité à communiquer en langues étrangères en sus de l'arabe et/ou l'amazigh et dialectes marocains,
  - La capacité à cerner les problèmes et à gérer convenablement le groupe et le programme.

### ***Formation et qualification***

Le personnel d'encadrement et d'animation est soumis à l'obligation de faire preuve de conduite irréprochable, de fournir un casier judiciaire vierge et de justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire ou d'exclusion d'exercice de la fonction. Les animateurs doivent produire des attestations justifiant leur expérience en matière d'encadrement de séjours éducatifs ou de colonies de vacances.

En outre, les personnels d'encadrement doivent obligatoirement être détenteurs de diplômes professionnels requis notamment :

- Diplôme d'aptitude pédagogique (Ecoles de Formation des enseignants de l'Education Nationale),
- Diplômes de formation (délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports),
- Diplômes délivrés par l'Institut Royal de Formation des Cadres/Moulay Rachid Rabat (ou diplômes reconnus équivalents ...),
- Diplômes de qualification pour l'encadrement des ateliers (Arts plastiques, musique, danses, expression corporelle, cuisine, travaux manuels, informatique, folklore...).

Pour le personnel chargé du suivi sanitaire, les diplômes exigés sont :

- Le doctorat en médecine pour le médecin du séjour,
- Les diplômes de qualification reconnus pour le personnel paramédical.

### ***Composition de l'équipe***

Outre le représentant de la Fondation, en tant que superviseur, l'équipe de la direction du séjour culturel se compose :

- d'un responsable de l'entité prestataire de l'encadrement/animation ;
- d'un directeur pédagogique ;
- d'un directeur administratif ;
- de 5 coordonnateurs de groupes en fonction des effectifs accueillis ;
- du personnel d'animation à raison d'un animateur par groupe de 10 enfants ;
- du personnel médical et paramédical : 1 médecin et 2 infirmiers(es) ;
- du personnel d'accueil et réception d'appels téléphoniques à raison d'une personne pour chaque groupe de 200 enfants ;

- d'un secrétariat : pour traitement de texte, et conception ;
- du personnel technique en nombre nécessaire pour les activités techniques ;
- du personnel qualifié en nombre suffisant pour les ateliers (arts plastiques, musique, expression corporelle, cuisine, travaux manuels, informatique) ;
- du personnel de sécurité de nuit (3 vigiles) ;
- de 3 maîtres nageurs (pour piscine, et baignades en mer) ;
- du personnel de service (une femme de ménage par groupe de 50 personnes).

**Programme d'activité et d'animation :**

Le programme sera conçu de manière à permettre aux participants de jouir pleinement d'un ensemble d'activités riches et variées alternées par des moments de repos et de sommeil. Il comprend trois composantes :

**❶ – Composante éducative et pédagogique**

Elle repose sur diverses considérations notamment :

- Le respect des droits de l'enfant et de son intégrité ;
- La recherche de son épanouissement physique et moral ;
- L'apprentissage et le respect de la cohabitation au sein du groupe ;
- La compréhension et la reconnaissance de l'autre et de la différence ;
- Le respect de l'environnement et des règles de la vie en commun ;
- L'autonomie et la responsabilité de l'enfant,
- Le développement de l'esprit d'initiative et de compétition.

**❷ – Composante sports et loisirs**

Dominée par l'initiation et la pratique modérées des activités sportives:

- Jeux diversifiés (jeux sans frontières, chasse au trésor et autres nouveautés);
- Tournois et compétitions sportifs (olympiades et autres) ;
- Sports de glisse (rollers, skate, trottinette, patinage artistique et autres nouveautés...);
- V.T.T., Canoe Kayak, équitation, Carting, Ping Pong;
- Parcs de jeux (Sindibad, Magic Park/Rabat ...) ;
- Ballade sur le Bouregreg ;
- Kermesses, journée populaire ;
- Informatique, internet et jeux électroniques,
- Soirées patrimoine, soirées cinéma.

**❸ – Composante culturelle et artistique**

Repose sur la pratique d'activités appropriées visant à aider les enfants à découvrir la diversité culturelle du Maroc à apprécier son histoire et sa civilisation, notamment par :

**• Des activités d'expression et de participation culturelle et artistique**

- Musique (populaire traditionnelle et moderne),
- Expression corporelle (danse, mime, théâtre...),
- Spectacles et veillées montés par les enfants,
- Soirées d'ouverture et de clôture, anniversaires, soirée talents...,
- Défilés de costumes traditionnels,
- Fêtes foraines (tours de magie, clown, souks, Kermesses...),

- Ateliers de cuisine et pâtisserie.

• ***Des activités découvertes et connaissance du pays et de l'environnement :***

Elles concernent les visites guidées aux :

- Sites et monuments historiques (Chellah, Oudayas...),
- Mausolée Mohammed V,
- Mechouar-Rabat,
- Mosquée Hassan II de Casablanca,
- Musées (archéologique, costumes et instruments de musique ...),
- La Médina,
- Complexe des métiers de l'artisanat,
- Les institutions représentatives (Le Parlement),
- Studios de la radio télévision marocaine (SNRT, 2M),
- Organismes sociaux publics (Office National de l'Eau Potable, Bank Al Maghrib, la Bourse de Casablanca, Dar Esseka et autres...),

• ***Des activités de création***

- Arts plastiques, travaux manuels, sérigraphie, calligraphie, Modelage,
- Création et confection de costumes (pour soirées...),
- Ecriture littéraire et journalistique,
- Peinture personnalisée (sur T-Shirt ...).

***Valorisation des réalisations des enfants***

Les œuvres et articles réalisés par les enfants lors des activités du Séjour Culturel sont dédiés exclusivement à la Fondation. Ils sont inventoriés, mis en valeur et conservés comme patrimoine de la Fondation (sélection par connaisseurs, cadrage et vitrage, expositions...).

***Responsabilité morale civile et pénale***

La direction du Séjour Culturel composée des équipes d'encadrement pédagogique et administratif, du personnel technique et du personnel de service et d'entretien intervient sous le contrôle de la Fondation en tant qu'organisateur. Elle est représentée par son directeur du Pôle Education et Diversité Culturelle, sa mission consiste notamment à :

- assurer le rôle de superviseur du fonctionnement général du séjour culturel ;
- veiller à la réalisation et la mise en œuvre des objectifs et des intentions du projet éducatif du séjour culturel ;
- veiller au bien être des enfants accueillis et à la qualité de vie et de l'ambiance du séjour ;
- agir et intervenir en toute urgence pour parer aux dysfonctionnements repérés afin d'engager les correctifs nécessaires.

Les principes énoncés dans le présent Projet Educatif régissent la relation contractuelle de la Fondation avec les prestataires des différents services liés au Séjour Culturel. A tous les niveaux d'intervention, la démarche pédagogique est privilégiée. Aucun effort ne sera épargné pour le bien être de l'enfant.

La Fondation prête une attention particulière à la protection de l'enfant et à la sauvegarde de ses intérêts, biens et droits. A cet effet, elle exerce, au quotidien, le plein droit de regard, de réserve et d'intervention sur le déroulement général du Séjour Culturel.

La responsabilité civile et pénale de l'entité prestataire des services de l'animation, celle des équipes de l'encadrement éducatif, administratif et technique ainsi que celle de toute autre personne employée par ses soins est pleinement engagée.

Le prestataire des services de l'animation assume, sans réserve, son engagement à se conformer aux consignes et règles de conduite ci-après :

- s'interdire de faire recours aux mauvais traitements, à la violence et aux réprimandes ;
- acter dans des PV circonstanciés tout incident grave, atteinte à l'intégrité ayant causé des dommages moraux ou physiques à l'enfant. Ces actes feront l'objet, le cas échéant, de poursuites judiciaires ;
- signaler, sans délai, au représentant de la Fondation tout acte de maltraitance, violence physique et verbale ou tout autre comportement malveillant envers un mineur, quels qu'en soient les acteurs ;
- contracter une assurance risques et dommages causés par les équipes d'encadrement et autres personnels à sa charge. Pour ce qui est des enfants, la Fondation contracte de manière spontanée une assurance similaire au nom de chaque enfant participant.

### ***Précautions relatives au matériel et matériaux utilisés***

Le prestataire de services encadrement/animation veille à ce que :

- Les équipements sportifs spécifiques, pédagogiques utilisés pendant le Séjour Culturel soient homologués, adaptés aux activités et conformes aux normes de sécurité ;
- L'usage des matériaux pour ateliers, matériel, différents équipements, et accessoires bureautiques à sa charge ne comporte aucun indice de défaillance, aucun défaut apparent ou latent pouvant causer des accidents corporels, d'intoxication ou d'allergie.

### **Recommandations expresses**

Le prestataire de l'animation/encadrement est appelé à présenter un projet pédagogique qui donne, à la fois, sens aux activités développées et à la vie collective dans le Séjour. Il s'engage à garantir sa mise en œuvre et à mobiliser les moyens humains et matériels dans le but :

- d'empêcher toute dérive de nature à mettre en danger la santé morale ou physique des enfants, leur hygiène et leur sécurité,
- de soumettre à l'appréciation du représentant de la Fondation les contenus et les finalités des programmes ainsi qu'un compte rendu général sur le déroulement quotidien du Séjour Culturel,
- de suspendre, sur proposition du représentant de la Fondation ou de sa propre initiative, toute activité ou action à risques comportant un quelconque soupçon de danger,
- de faire appel, sans délai, aux services compétents et aux professionnels et prendre, en toute urgence, les mesures correctives nécessaires,
- de veiller à ce que les lieux des activités, itinéraires, parcours et pistes de jeu, plans d'eau et terrains fréquentés soient praticables, sécurisés et balisés,
- d'impliquer et responsabiliser les animateurs en vue de s'investir pour faire éviter aux enfants tout danger lié à l'exercice des activités en les initiant à l'utilisation et l'usage des équipements nécessaires à ces activités,

- de mettre en place un système d'évaluation (grilles, réunions de travail, collecte des avis des parents...) qui fonctionnera quotidiennement avec la participation des équipes d'encadrement et d'animation. La Fondation adopte son propre système d'évaluation,
- de mettre en œuvre, en cas d'accident, des codes de conduite permettant de secourir en priorité les enfants, les protéger, les rassurer, et alerter (médecin, pompiers, ambulance, police, gendarmerie...) tout en évitant l'effet de panique. La Fondation se charge de prendre contact avec la famille de l'enfant,
- de tenir à jour le registre des soins et le registre où sont consignés tous les incidents survenus, aussi minimes soient ils, à l'intérieur comme à l'extérieur du centre d'accueil,
- d'établir, en temps réel, des rapports circonstanciés sur les incidents survenus pendant le Séjour ainsi qu'un rapport récapitulatif établi en fin de période par le médecin du Séjour. Toute négligence humaine avérée fera l'objet de poursuites judiciaires,
- de s'attacher à l'application formelle de l'interdiction de la consommation de boissons alcooliques ou de tabac dans le centre aussi bien pour les enfants que pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

## **Le transport**

### ***Le transport aérien :***

La Fondation prend en charge le transport aérien des enfants à partir des aéroports assurant une desserte de vols directs de compagnies régulières de transport aérien vers l'aéroport international Mohamed V de Casablanca. En l'absence de vols directs il est fait recours, exceptionnellement, aux vols avec escale.

Dans tous les cas, des accompagnateurs adultes sont désignés par la Fondation pour accompagner les enfants pendant leur voyage aller/retour à raison d'un accompagnateur pour chaque groupe de 10 à 15 enfants. Il sera tenu d'assister les enfants au niveau des aéroports de départ.

De même, au niveau des aéroports marocains un dispositif d'accueil est mis en place, à l'arrivée comme au départ, par la Fondation en vue d'assister et prendre en charge les enfants, récupérer les documents, argent de poche des enfants remis aux accompagnateurs.

### ***Le transport routier est assuré par le titulaire du marché, il comprend :***

- le transfert à partir et vers l'aéroport,
- les excursions visites et sorties programmées,
- les déplacements rendus nécessaires.

La Fondation reste particulièrement vigilante pour ce qui est :

- du choix du transporteur (autocars luxueux...),
- de l'encadrement des enfants transportés (2 animateurs par autocar),
- de l'équivalence des sièges avec le nombre des personnes transportées,
- de la disponibilité des listes des enfants à bord de chaque autocar,
- du respect du code de la circulation.

Pendant les déplacements, le prestataire de l'animation et le transporteur sont tenus de ne rien négliger concernant la sécurité et la protection des enfants, leur hygiène et leur confort.

Quel que soit le trajet à faire, il est prévu de l'eau potable en quantité suffisante. Pour chaque convoi de trois autocars un infirmier(e) muni(e) d'une trousse de premiers secours, contenant notamment les médicaments des enfants sous traitement, accompagnera le convoi pour les soins courants.

Pour chaque sortie un « référent de sortie » est désigné, il est chargé de gérer et superviser le déplacement. Il est tenu d'être joignable à tous moments et d'avoir à sa disposition tous les moyens nécessaires au déplacement (téléphone, adresses et N° de téléphone utiles, liquidité, listes des enfants...).

Aucun déplacement des enfants hors du centre ou pour une promenade dans ses voisinages ne peut être effectué que sur approbation et autorisation expresse de la Fondation.

### ***Equipe médicale***

L'équipe médicale se compose d'un médecin et de deux infirmiers(es) diplômés. Les infirmiers se chargent de :

- gérer les dossiers médicaux des enfants (il est exigé de fournir à l'inscription un dossier médical contenant un certain nombre d'informations utiles pour le suivi de l'état de santé de l'enfant),
- assurer les soins quotidiens sous le contrôle du médecin,
- faire efficacement face aux urgences et accidents,
- suivre les enfants sous traitement médical,
- stocker les médicaments apportés par les enfants et les administrer selon la prescription du médecin,
- Tenir sous clef les médicaments et les traitements des enfants, gérer la pharmacie du Séjour (la liste des médicaments nécessaires est établie par le médecin du Séjour),
- consigner tous les soins administrés sur le registre d'infirmierie et les transcrire sur les dossiers médicaux des enfants.

Le médecin doit être disponible et rapidement joignable en cas de nécessité. Un rapport médical général est établi à la fin de la période de Séjour (toute mesure jugée utile en cas d'urgence ou traitement prescrits uniquement par le médecin).

### ***La restauration***

- Les repas au centre sont préparés et servis par un traiteur professionnel,
- L'alimentation servie: en dehors du centre d'accueil, par les soins du prestataire pour le compte de la Fondation doit être saine, consistante et équilibrée. S'il est fait appel aux services de restaurants de repas rapides, la Fondation veille à ce que les enfants mangent propre et en quantité suffisante,
- Les repas à présenter dans le centre et hors centre d'accueil sont, au préalable, négociés et approuvés par le représentant de la Fondation.

### ***Le linge***

Une vigilance particulière est accordée à l'hygiène corporelle de l'enfant et à la propreté de son linge. La Fondation veille, à intervalles réguliers au change du linge sale ou abîmé. Le lavage du linge s'effectue une fois par semaine et chaque fois que de besoin.

L'inventaire des effets personnels et du contenu de la valise de l'enfant se fait le premier jour de l'arrivée en présence d'un animateur. Il sera procédé au rangement du linge avec la participation de l'enfant.

L'enfant doit être muni d'une fiche inventaire en double exemplaire, l'original est gardé par celui ci, la copie par la direction du Séjour.

A la veille du départ l'inventaire sera refait, la valise soigneusement rangée (linge propre séparé du sale, fiche d'inventaire jointe au linge), des sachets sont mis à la disposition des enfants à cet effet.

L'équipe d'encadrement est amplement sensibilisée à la valeur affective et/ou matérielle du linge pour l'enfant.

### ***Les règles de vie***

Il est connu, par expérience, que les enfants sont autant que les adultes concernés par l'instauration de règles communes de vie simples et négociées pour le bon déroulement du Séjour. Le Séjour Culturel étant un lieu privilégié d'acquisition d'expériences nouvelles, la direction du Séjour Culturel sous l'impulsion et le contrôle de la Fondation se doit de donner aux enfants une réelle chance de développer leur sens du civisme, d'être maîtres de leurs décisions, d'assumer leurs responsabilités et faire preuve de volontariat et de participation citoyenne. Les équipes œuvrent pour que tout enfant ou jeune accueilli se sente valorisé et concerné.

### **Protection de l'image de l'enfant**

*La Fondation veille à la protection de l'image des enfants, à cet égard :*

- Les albums photos et clichés ainsi que les cassettes vidéos réalisés sont remis en intégralité à la Fondation à la fin de chaque Séjour,
- Un reportage global sur CD rom est réalisé et distribué aux participants à la fin du Séjour,
- Seule la Fondation peut autoriser la réalisation de reportages radiotélévisés concernant le Séjour Culturel,
- Il est interdit aux prestataires des services d'animation et autres de pratiquer toute forme de publicité pendant le séjour culturel, sauf pour le matériel frappé de leurs logos.

### ***L'exposition au soleil***

La vigilance des équipes d'encadrement est constamment sollicitée quant à la prévention des dangers liés à l'exposition au soleil. De jour, le port de casquette est obligatoire. L'eau potable, parasols, crèmes solaires ainsi que les masques, bouées et palmes pris en charge par le prestataire de services sont mis à la disposition des enfants lors des baignades.

### ***Obligation de confidentialité***

Les dossiers médicaux ainsi que les données personnelles contenues dans les dossiers d'inscription des enfants ont un caractère confidentiel, ils ne peuvent être mis à la disposition de personnes non concernées.

Les documents que comportent les dossiers des enfants restent, à la fin du Séjour, propriété de la Fondation, Ils sont régis par les mêmes règles de confidentialité.

### **Obligation de présenter un Projet Pédagogique**

Sur la base des objectifs, principes et recommandations énoncés dans le présent **Projet Educatif** du Séjour Culturel, il est demandé aux candidats aux prestations de service d'animation et d'encadrement de présenter un projet d'animation en 3 pages relatant les axes et fondement de sa proposition d'animation ainsi qu'un programme indicatif des activités journalières. A cela s'ajoutent impérativement la liste nominative, les C.V. et dossiers des candidats proposés aux fonctions de directeur pédagogique, du directeur administratif, des coordonnateurs des groupes, des candidats proposés à assurer l'accueil, réception et permanence téléphonique, éventuellement du médecin, de deux infirmiers(es) et d'au moins 50% de l'équipe d'encadrement et d'animation.

**Le Projet Pédagogique** ou **Pacte de Confiance** et le projet d'animation seront rédigés en arabe ou en français par le prestataire de l'animation. Ils ont comme finalité de :

→ concrétiser avec un maximum de clarté les valeurs et la vision de la Fondation, ainsi que les objectifs directeurs du Séjour Culturel,

→ définir les moyens et les conditions d'organisation de l'ensemble des activités développées pour la mise en œuvre des intentions, orientations et choix pédagogiques contenus dans le **Projet Educatif** du Séjour Culturel.

**Le Projet Pédagogique** constitue un document de référence notamment pour ce qui est des modalités de mise en œuvre des activités et des moyens d'évaluation de leur portée. Il renseigne également sur les règles de vie du Séjour Culturel, et fait, en outre, office de pacte de confiance permettant aux enfants de tirer le meilleur profit de leur séjour.

Ce document arrête enfin l'agencement général des différentes activités sous forme d'un projet d'animation répartissant minutieusement le temps des activités proposées, du repos et du sommeil. Il se souciera d'établir l'équilibre nécessaire entre les différentes composantes du programme et la prise en considération des rythmes de vie des enfants accueillis, leur capacité, leur besoin d'autonomie et d'apprentissage de la vie en groupe.